



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

BUDGET 2007-2008
GOVERNEMENT DU CANADA

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Présenté dans le cadre des consultations pré-budgétaires
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

23 octobre 2006

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Le premier budget du gouvernement a fait un premier pas favorable à la croissance des entreprises mais l'environnement économique exige davantage	5
2.1 La baisse des impôts corporatifs.....	5
2.2 Des orientations inflationnistes	5
2.3 Le contexte économique mondial ou l'urgence de mener une politique agressive en faveur de notre compétitivité	6
3. Politique budgétaire	9
3.1 Développement économique.....	9
3.2 Transferts fédéraux et résolution du déséquilibre fiscal.....	10
3.3 Assainissement des finances publiques	11
4. Politique fiscale.....	12
5. Conclusion	14
Annexe.....	15

1. Introduction

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) remercie le gouvernement fédéral de faire entendre la voix de ses membres sur les finances publiques fédérales.

Alors que la globalisation s'est largement étendue depuis 2001 et que la concurrence entre les économies s'est profondément accentuée depuis que le développement des pays en émergence crée un ensemble de déséquilibres macroéconomiques, l'intervention publique, qu'elle soit d'ordre budgétaire, fiscale ou réglementaire, présente de plus en plus d'impact sur la performance économique des entreprises. En effet, les frontières économiques sont aujourd'hui plus que jamais ouvertes : les capitaux des entreprises canadiennes comme des entreprises étrangères sont extrêmement sensibles aux contraintes gouvernementales sur la productivité du sol canadien.

Ainsi, les gens d'affaires du Québec soulignent fortement l'impératif de placer au premier plan des priorités gouvernementales la compétitivité de notre économie. De la capacité des entreprises de croître, dépend la capacité de notre économie à créer de la richesse.

En effet, dans une économie globalisée, le champ de la croissance économique se trouve exclusivement dans l'entreprise. La compétitivité des entreprises canadiennes et québécoises est primordiale pour permettre à nos gouvernements de répondre aux besoins en termes de services sociaux, de santé et d'éducation ainsi que de s'assurer d'un développement économique et social durable. La FCCQ souhaite également rappeler que les gouvernements des pays occidentaux sont eux même en concurrence les uns par rapport aux autres. Dans un environnement mondial aux influences aussi nombreuses qu'imprévisibles, la capacité d'adaptation de notre économie et donc la flexibilité de nos entreprises sont au cœur de notre développement économique.

Il convient d'insister sur l'absolue nécessité d'aborder une approche de long terme dans l'élaboration des politiques économiques afin de réellement positionner le Canada et ses provinces sur un sentier de croissance véritablement gagnant en termes de compétitivité et d'attractivité. Les approches orientées uniquement sur le court terme ne permettent au mieux d'assurer un «statut de survie» de notre économie et de nos entreprises. Bien que la réduction progressive de l'imposition des corporations annoncées avec le dernier budget soit favorable, la FCCQ est d'avis que, pour l'instant, le gouvernement n'a pas inscrit ses politiques budgétaires et fiscales dans un objectif global de croissance et de compétitivité. Or, le dynamisme des investissements dépend d'un environnement globalement favorable au développement de l'entreprise. Ainsi, la FCCQ estime que, si l'assurance de finances publiques saines est importante, cette assurance ne peut être envisagée en négligeant l'évolution du contexte concurrentiel.

Une tendance très nette des pays occidentaux se dessine autour de la réforme des états en faveur, d'un côté, de la diminution de la dette et, de l'autre, de la diminution du fardeau fiscal des entreprises. Les impératifs d'assainir les finances publiques et d'améliorer notre compétitivité fiscale ne sont pas en opposition : alors que l'augmentation du fardeau fiscal est suicidaire d'un point de vue économique, le contexte actuel invite en fait à privilégier la croissance économique comme principal véhicule d'assainissement des finances publiques. Diminuer le fardeau fiscal des entreprises en poussant la compétitivité de notre économie est favorable au dynamisme économique et à l'augmentation des revenus publics nécessaires au financement des services publics et à celui des diverses infrastructures productives.

Directement reliée à la réalité et aux besoins des entreprises, la FCCQ interpelle de nouveau le gouvernement sur l'urgence d'ouvrir les politiques budgétaire et fiscale en faveur d'une augmentation significative de la compétitivité et de la croissance des entreprises. L'ensemble des recommandations qui suivent répond à l'impératif premier qu'est celui de notre capacité à créer de richesse pour s'assurer de notre prospérité économique, sociale et culturelle.

2. Le premier budget du gouvernement a fait un premier pas favorable à la croissance des entreprises mais l'environnement économique exige davantage

2.1 La baisse des impôts corporatifs

L'élimination de la taxe sur le capital pour les entreprises est un signal très favorable en faveur des investissements privés. Depuis longtemps attendue par les gens d'affaires, cette mesure va relever la rentabilité des investissements tout en augmentant la compétitivité fiscale de notre économie.

La réduction prévue des impôts sur le revenu des entreprises canadiennes entre 2008 et 2010 a également été saluée par la communauté des gens d'affaires. En augmentant les bénéfices nets des entreprises, la réduction des impôts sur le revenu des entreprises était d'autant plus urgente que le Canada se range parmi les pays imposant le plus lourd fardeau fiscal des entreprises. Selon le CD Howe Institute, le Canada se classe en 2006 à la 6^{ième} place au chapitre des pays présentant les taux de taxation généraux des entreprises les plus élevés (voir tableau en annexe). **La FCCQ estime que la mise en application immédiate de ces baisses d'impôts aurait été préférable.**

Par ailleurs, la FCCQ applaudit la diminution de l'imposition des dividendes confirmée lors du dernier budget. Cette mesure était indispensable pour l'assurance du dynamisme du système financier.

2.2 Des orientations inflationnistes

Bien que la FCCQ soit favorable à la diminution du fardeau fiscal des particuliers, la baisse de la taxe à la consommation de 7 % à 6 % depuis le 1^{er} juillet 2006 ne va cependant pas dans le sens de la recommandation des fiscalistes en faveur de l'efficacité et de la neutralité du système fiscal. **La FCCQ privilégie une baisse des impôts sur le revenu des particuliers plutôt qu'une baisse de l'imposition de la consommation.**

Alors que le gouvernement fédéral a annoncé l'éventualité d'une nouvelle baisse de la TPS à 5 %, cette baisse pourrait s'avérer inefficace pour augmenter le pouvoir d'achat des particuliers. Malgré la vigilance attendue des consommateurs, la nature du commerce de détail ne déplace pas la localisation des achats pour une baisse aussi marginale de la TPS, surtout pour les biens de consommation courante.

La question de l'endettement des canadiens est un enjeu capital. Le ratio d'endettement des canadiens atteint des niveaux records et, alors que la sortie des baby-boomers du marché du travail est imminente, que le contexte mondial de concurrence impose une augmentation de notre productivité, il apparaît fondamental de desserrer l'étau d'endettement en augmentant les incitatifs à l'épargne. L'économie pourrait s'avérer très sensible à l'augmentation des taux d'intérêt. Les dernières données disponibles révèlent des taux d'épargne négatifs et des taux d'endettement records, le tout favorisant les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt.

La FCCQ est d'avis que les moindres secousses économiques pourraient s'avérer fatales pour les consommateurs et une économie dont le dynamisme s'est largement assis sur le secteur immobilier au cours des dernières. Une attention particulière doit être portée sur cet aspect.

Ainsi, bien que la réduction du fardeau fiscal soit requise, la baisse des taxes à la consommation est défavorable à l'épargne ce qui apparaît de mauvais augure dans un contexte invitant plutôt à l'augmentation de l'épargne : en effet, la baisse tendancielle du taux d'épargne constatée depuis le début des années 1980 concorde avec la baisse tendancielle des taux d'intérêt constatée au cours des 20 dernières années et du bon contrôle de l'inflation. Cela dit, la baisse du taux d'épargne est également accompagnée d'une augmentation de l'endettement dont le ratio au revenu personnel a atteint des niveaux records au cours des dernières années.

Alors que les prévisionnistes font consensus autour du ralentissement économique pour l'année 2007 avec les craintes concernant la conjoncture américaine, alors que la mondialisation a tendance à presser à la baisse les

taux de croissance économique des pays occidentaux, la faiblesse du taux d'épargne des canadiens augmente les risques reliés au surendettement.

La FCCQ soutient qu'il est largement préférable de diminuer l'imposition sur le revenu et laisser ainsi le choix aux particuliers à allouer le revenu dégagé entre l'épargne ou la consommation. De plus, la baisse du taux d'imposition incite au travail. La baisse de l'impôt sur le revenu répond au contexte du vieillissement de la population, contexte suggérant une augmentation du taux d'activité.

La baisse de la TPS de 7 % à 6 % devrait permettre des économies de l'ordre de 100 à 500 dollars par année pour chaque ménage canadien, ce qui mène à une diminution des revenus dans les coffres de l'état de près de 5 milliards de dollars. **À côté de cela l'augmentation de l'imposition des revenus des particuliers de 15 % à 15,5 % annule les effets positifs recherchés sur le pouvoir d'achat.**

La tendance internationale des politiques fiscales privilégie davantage l'augmentation de la taxe à la consommation en faveur d'une baisse de l'impôt sur les revenus. De plus, le contexte de mondialisation et la chute des frontières économiques du point de vue des entreprises justifient d'autant plus la recherche d'un système fiscal neutre, c'est-à-dire un système fiscal annulant les sources de double imposition. **La tendance internationale des politiques fiscales s'aligne ainsi de plus en plus sur un transfert des impôts des entreprises vers l'impôt des particuliers.**

La baisse de la TPS tend également à favoriser l'augmentation des taux d'intérêt, y compris ceux qui s'appliquent à la dette fédérale, ce qui pousse à la hausse les montants budgétaires alloués au service de la dette.

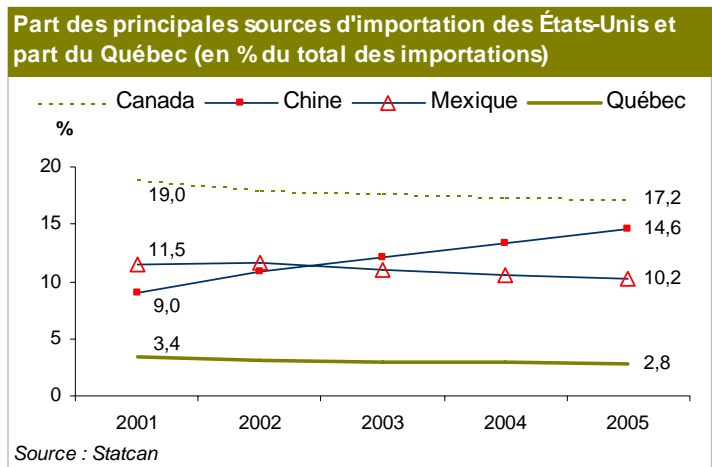
2.3 *Le contexte économique mondial ou l'urgence de mener une politique agressive en faveur de notre compétitivité*

Un ensemble de réalités économiques met en évidence la perte de compétitivité de l'économie canadienne et la priorité qui doit être portée sur la croissance des entreprises canadiennes.

Le Chine est en train de prendre la place du Canada comme premier importateur sur le marché américain. Cela s'explique d'abord par les atouts concurrentiels des pays en émergence mais également, bien sûr, par l'appréciation du dollar canadien. Si, après son envolée depuis 2003, celui-ci ne devrait pas augmenter de manière significative au cours des prochaines années, il restera néanmoins perché à un niveau élevé du fait de l'engouement actuel pour les produits énergétiques de l'Ouest du pays. La force maintenant acquise de notre devise a pénalisé la compétitivité de nos exportateurs de manière structurelle, forçant une restructuration drastique de nos activités industrielles, en particulier des industries manufacturières.

La force du dollar canadien est donc pénalisante pour les exportateurs mais elle l'est également vis-à-vis des investissements étrangers : les investisseurs étrangers exigent désormais des taux de rentabilité plus élevés pour envisager le transfert de leurs capitaux au Canada.

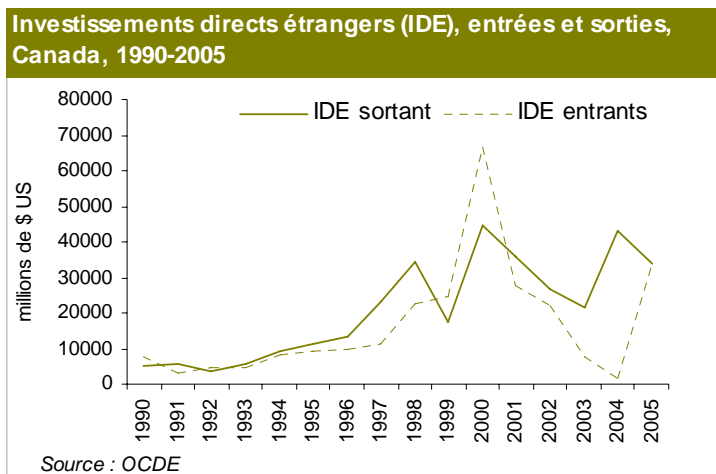
Naturellement, la valeur de notre devise ne pénalise pas les différentes économies provinciales de la même manière. Si les effets sont compensés dans l'Ouest canadien par une économie très dynamique, ce n'est pas le cas du Québec, dont le secteur manufacturier conserve une place prépondérante dans l'économie de la province : **le secteur manufacturier occupe 21 % du PIB québécois, ce pourcentage étant largement**



supérieur à la moyenne canadienne (16,7 %). Cela implique pour la province une attention particulière sur les implications économiques de la réorganisation industrielle en cours.

Le renforcement du tissu industriel dans l'ensemble des provinces et une performance encouragée dans l'ensemble des secteurs économiques est indispensable pour s'assurer de la cohésion nécessaire à un accroissement significatif de notre potentiel économique.

Depuis 2001, les flux des investissements directs à l'étranger (IDE) semblent graviter autour des pays émergents d'Asie, en particulier la Chine et l'Inde, réduisant potentiellement les flux d'IDE dans les pays les plus industrialisés. Selon les données de l'OCDE, les IDE nets sont négatifs au Canada depuis le début des années 1990 (sauf pour les années exceptionnelles de 1999 et 2000), tandis que la part du Canada dans les IDE entrants de l'OCDE est clairement décroissante depuis le pic de 2000. La remontée des IDE entrants au Canada en 2005 est quasiment exclusif au secteur énergétique.



Faisant suite à sa vision économique *Pour un Québec gagnant*, la FCCQ a également élaboré un document d'analyse sur l'état des moteurs structurels de la compétitivité du Québec (*L'Indicateur 2006*, octobre 2006).

Y a été reconnu :

- Un contexte concurrentiel notamment caractérisé par une appréciation ferme du dollar canadien et dont le plus gros des gains est fort probablement irrévocable, l'intensification de la concurrence sur les produits de fabrication traditionnelle comme des produits de fabrication à haute intensité technologique (l'Inde et les biotechnologies par exemple).
- Des conditions internes pénalisantes pour notre productivité, tel que le vieillissement de la population et son impact sur les finances publiques, l'augmentation des besoins budgétaires en termes d'éducation, d'innovation, d'infrastructures et de sécurité, ainsi que l'impératif de diminuer la dette.

La restructuration des activités économiques doit passer par un ajustement des systèmes de production collé sur l'augmentation de la création de valeur ajoutée. Il s'agit d'une condition sine qua non à la compétitivité de nos exportateurs, et donc à la capacité de l'économie canadienne à financer les importations. La diminution des exportations nettes tire la croissance économique à la baisse. De plus, inscrire la reconversion industrielle sur davantage de valeur ajoutée est jugée favorable à la croissance des entreprises locales et à la consolidation des tissus industriels régionaux.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- La FCCQ recommande fermement de donner une réponse immédiate aux impératifs de compétitivité.
- Dans cette approche, la FCCQ recommande de calibrer la politique économique, la politique budgétaire et la politique fiscale sur une perspective de long terme afin de privilégier un développement économique durable.
- La FCCQ recommande au gouvernement fédéral d'appliquer une politique fiscale et budgétaire clairement dédiée à la croissance économique. En ce sens, les efforts proposés lors du premier budget

du gouvernement actuel en faveur de l'allégement fiscal des entreprises sont salués mais doivent être suivis par une orientation beaucoup plus effective.

- La FCCQ recommande au gouvernement de prémunir au mieux l'économie canadienne des déséquilibres de richesse entre les provinces afin de s'assurer de la cohésion nécessaire à l'exploitation du potentiel économique de chacune d'entre elles.

3. Politique budgétaire

3.1 Développement économique

L'intensification de la concurrence et la globalisation de l'information fait de l'efficacité des systèmes d'innovation national et provinciaux la clé du potentiel économique du Canada et de ses provinces.

Le Québec et le Canada de manière général ne s'ouvriront sur de nouveaux débouchés qu'au prix d'un ajustement musclé à la nouvelle donne de l'économie mondiale. Le nouveau paradigme technologique, dans un contexte de mondialisation et un environnement nord-américain, implique de s'aligner sur de nouveaux produits. Les technologies ont changé. **Le jeu concurrentiel impose aujourd'hui une création de valeur axée sur les activités à forte intensité technologique.** L'investissement en capital humain (développement de l'expertise et formation d'une main d'œuvre qualifiée), l'investissement en infrastructures publiques de transport et de communication, ainsi que le maintien des services publics de qualité constituent, ensemble, les clés foncières au succès du développement et de la modernisation des avantages comparatifs.

À cet égard, les compressions dernièrement annoncées en ce qui concerne le programme Partenariat Technologique Canada est une bien mauvaise nouvelle dans la perspective d'augmenter la compétitivité du Canada. Ce programme apparaît clé pour de nombreuses entreprises positionnées dans des industries à haut degré technologique. De plus, il convient de bonifier le programme de crédit d'impôts à la R-D. Au Canada, les dépenses en R-D représentent 2 % de notre PIB, à comparer à une part de 2,86 % aux États-Unis. La rentabilité des investissements R-D dépend par ailleurs d'une bonne protection de la propriété intellectuelle. Cette dernière est un facteur direct à la rentabilité et la compétitivité des entreprises innovantes. Nous pensons en particulier aux industries de l'aérospatial et des sciences de la vie, deux industries aux effets très structurants pour notre économie. De manière générale, une réglementation trop rigide, à l'égard des industries dont l'activité est axée sur des investissements aussi risqués que ceux de la R-D, mène à des délocalisations des entreprises et des capitaux.

Les orientations du gouvernement actuel quant aux investissements publics dans l'éducation post-secondaire doivent être précisées. Par ailleurs, d'immenses besoins se font ressentir en termes d'investissements publics, notamment en termes d'infrastructures routières.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- *Engager des politiques industrielles axées sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises notamment sur la modernisation des processus.*
- *Bonifier les programmes Partenariat technologique Canada et ceux de crédits d'impôts à la R-D.*
- *S'assurer que la réglementation à l'égard de la protection intellectuelle ne pénalise pas la rentabilité des investissements, particulièrement dans les secteurs à haut degré technologique, notamment les sciences de la vie.*
- *Définir un plan de dépenses budgétaires sur les dépenses d'avenir, notamment celles sur l'éducation, les infrastructures de transport et de communication.*
- *Reconnaître l'éducation, la formation et l'innovation ainsi que la relève de la main-d'œuvre comme des priorités nationales.*

- *Ramener progressivement le financement fédéral à l'éducation post-secondaire au niveau de 1994.*
- *Reconnaître la problématique particulière du transport régional comme un enjeu capital de développement économique et social pour les régions rurales. Proposer notamment des mesures d'aides spécifiques au développement du transport aérien régional.*
- *Engager les investissements nécessaires au poste frontalier de Lacolle pour en faire un poste d'excellence, afin de s'ajuster aux exigences de sécurité des États-Unis sans cautionner la compétitivité des exportateurs canadiens.*
- *Doter les régions des outils de télécommunications indispensables à leur développement économique, notamment en investissant dans les larges bandes.*

La FCCQ souhaite réitérer le fait que la prospérité économique et sociale du Canada et de ses provinces doit être envisagée dans une perspective globale. Ainsi, à côté d'une gestion budgétaire et fiscale cadrée dans un objectif de croissance, les autorités gouvernementales doivent également prendre en compte les barrières réglementaires qui doivent être, selon la FCCQ, assouplies afin de véritablement actionner les moteurs de croissance. À cet égard, la FCCQ est notamment sensible au dossier relatif à **la responsabilité vis-à-vis des sols contaminés**. De nombreuses études montrent que la décontamination des sols est de plus en plus profitable, particulièrement dans les grands centres urbains. La législation à ce chapitre est encore très décourageante du point de vue du propriétaire d'un terrain contaminé. De plus, le manque de fonds est criant. Avec les avantages environnementaux de la décontamination, la FCCQ est d'avis que le gouvernement pourrait également retirer des avantages fiscaux et économiques permis grâce à un redéveloppement des sites. Un véritable plan d'action est nécessaire. Les fonds budgétaires alloués au Fonds municipal vert (FMV), à hauteur de 20 millions en 2006, sont insuffisants à l'échelle canadienne.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- *Augmenter les fonds alloués à la décontamination des sites*
- *Transférer une partie des fonds dédiés aux sols aux instances provinciales chargées de leur décontamination*
- *Rendre la réglementation et les procédures de financement de la décontamination des sols plus incitatives vis-à-vis des propriétaires de terrains contaminés.*

3.2 Transferts fédéraux et résolution du déséquilibre fiscal

Le développement d'inégalités trop fortes en terme de vitalité économique entre les provinces est néfaste pour la croissance de l'économie canadienne. La réduction des écarts fiscaux entre les provinces est retenue comme une priorité.

Ainsi, pour répondre à la préoccupation du gouvernement fédéral quant à la distribution des surplus imprévus, la FCCQ est d'avis que **ces surplus doivent être alloués à des investissements en faveur de la réduction des écarts fiscaux entre les provinces et le développement économique. La FCCQ recommande ainsi de bonifier le système de péréquation**. Il est préférable de bonifier le système de péréquation avant de proposer un nouveau partage de l'espace fiscal. Le transfert prématuré de points d'impôt sans l'assurance d'un

système de péréquation efficace placerait aujourd'hui une province comme le Québec vers une perte de compétitivité fiscale vis-à-vis des autres provinces.

De plus, une lecture complète et correcte des écarts fiscaux entre les provinces requière la prise en compte des 10 provinces canadiennes et l'inclusion de l'ensemble des revenus des provinces, y compris les revenus des ressources naturelles non-renouvelables que sont le pétrole et le gaz naturel.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- *Régler la question du déséquilibre fiscal afin de donner aux provinces les moyens de s'acquitter de leurs responsabilités*
- *Allouer les surplus non anticipés au remboursement de la dette ainsi qu'à la réduction des écarts fiscaux entre les provinces par une bonification de la péréquation.*
- *Utiliser le pouvoir discrétionnaire du gouvernement de manière plus transparente*

3.3 Assainissement des finances publiques

La FCCQ s'aligne sur la nécessité de diminuer la dette publique. Cette dernière hypothèque la capacité des gouvernements à investir à long terme en faveur de la prospérité économique et sociale. De plus, la diminution de la dette permet de diminuer les montants budgétaires alloués au service de la dette, dégageant ainsi une marge de manœuvre appréciable pour diminuer le fardeau fiscal. La FCCQ estime que la diminution de la dette doit passer par une utilisation judicieuse des outils budgétaires et fiscaux et qui répond à trois principes :

1. **Contenir la croissance des dépenses publiques sous la croissance des revenus, tout en privilégiant l'allocation des budgets vers des dépenses structurantes et d'avenir :** *la FCCQ pense que le gouvernement doit minimiser les dépenses d'opération au bénéfice de dépenses d'avenir, participant par eux-mêmes à la prospérité économique et sociale.*
2. **Miser sur la croissance économique pour assainir les finances publiques :** *s'il s'agit d'un principe, c'est parce que le contexte concurrentiel l'impose également comme une contrainte. Comme cela a été évoqué plus haut, l'économie canadienne doit prendre immédiatement un tournant serré en termes de compétitivité.*
3. **Converger vers une réforme fiscale ciblant la neutralité du système fiscal :** *il est judicieux de transférer l'imposition des entreprises vers les particuliers car en diminuant les sources de double imposition, le gouvernement augmente la compétitivité fiscale, incite à l'épargne et à l'investissement, tout en pouvant jouer son rôle social avec des crédits d'impôts à la consommation.*

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- *Garder le cap sur l'assainissement des finances publiques et la réduction de la dette en misant sur la croissance économique et la robustesse de notre compétitivité.*

4. Politique fiscale

La globalisation des économies fait de la compétitivité fiscale un pilier de plus en plus porteur pour la croissance de nos entreprises et, donc, de notre économie. Il en va aussi de notre capacité à financer les services sociaux. Leur financement dépend d'abord de notre capacité à créer de la richesse et à contenir la croissance des dépenses publiques en deçà de la croissance économique. En effet, l'augmentation des dépenses publiques ne peut être financée par une augmentation du fardeau fiscal, déjà particulièrement lourd pour le dynamisme de l'économie canadienne.

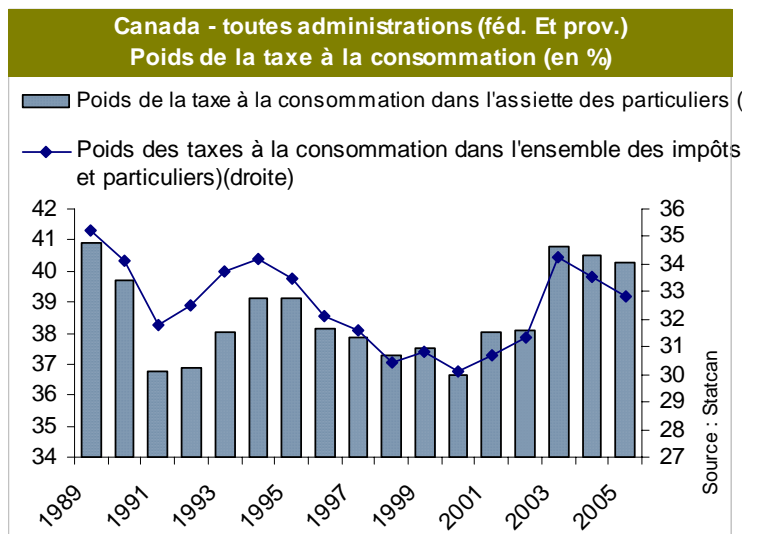
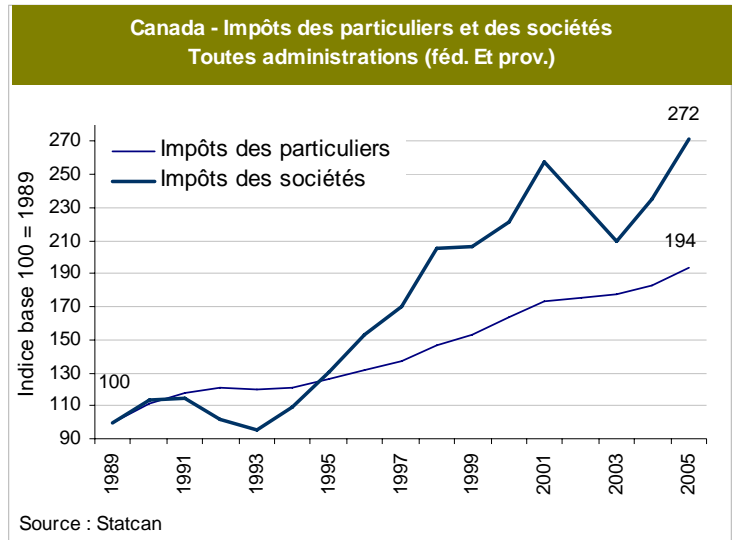
Les principes d'efficacité du système fiscal privilégient l'imposition des particuliers via la taxe sur la consommation. Cependant, on constate au Canada un accroissement largement plus marqué de l'imposition des entreprises par rapport à celui des particuliers. De plus, on constate une relative stagnation des taxes à la consommation.

Le souhait énoncé par le gouvernement fédéral d'augmenter la compétitivité de l'union économique passe, selon la FCCQ, par une amélioration significative de la compétitivité fiscale de notre économie.

La FCCQ salue la décision du gouvernement fédéral d'avoir récemment réglé, par exemple, la question des fiducies de revenus en réduisant l'imposition sur les dividendes. Les modifications engendrées permettent une réduction de la double imposition tout en améliorant notre compétitivité fiscale. **La FCCQ recommande au gouvernement de poursuivre dans cette voie et de réduire toute source de double imposition en améliorant l'intégrité et la neutralité du régime fiscal canadien.** Cependant, il semblerait que la réduction des impôts sur les dividendes confirmée avec le dernier budget ait été accompagnée d'une augmentation du fardeau administratif des entreprises publiques : celles-ci doivent désormais informer précisément et directement chacun des actionnaires quant aux dividendes admissibles versés. Par ailleurs, suite à cette mesure, les PME doivent réaliser un ensemble de manipulations comptables relatif à la mesure de leurs revenus. La complexité des procédures imposées est coûteuse et, selon le jugement de nos membres, potentiellement inutile.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- Privilégier la baisse des taux d'imposition des entreprises plutôt que la baisse des taxes à la consommation
- Accélérer la diminution de l'imposition des entreprises



- Mettre en place un plan de réduction de l'endettement des particuliers avec des mesures incitatives à l'épargne.

- De s'appuyer sur une collaboration intergouvernementale forte afin que le régime fiscal des entreprises favorise l'augmentation de l'investissement, de la R-D et de l'innovation. En stimulant ainsi la croissance des entreprises canadiennes, le gouvernement fédéral offrira aux provinces les moins favorisées économiquement un effet de levier les poussant vers la moyenne canadienne.

- Poursuivre dans la voie d'une réduction de toute source de double imposition en améliorant l'intégrité et la neutralité du régime fiscal canadien.

- De réviser à la baisse le fardeau administratif relatif à l'information des actionnaires et à la mesure des revenus admissibles des PME.

5. Conclusion

Le premier budget du gouvernement Harper aura donc présenté des éléments s'adressant aux préoccupations des entreprises et aux enjeux reliés à la compétitivité de notre économie. Cependant, l'orientation globale de ce premier budget est plus inflationniste que favorable à la prospérité économique du Canada et du Québec : l'accent a été mis sur l'accroissement de la consommation que sur l'augmentation du potentiel économique.

Or, le Canada présente les caractéristiques d'une petite économie, caractérisé par une très grande ouverture sur l'extérieur. En ce sens, l'intensité du jeu concurrentiel suggère qu'il faut bien plus compter sur la croissance des investissements et de l'épargne que la croissance de la consommation pour assurer la prospérité économique et sociale de notre économie. Le contexte mondial n'autorise plus de faire l'impasse sur l'efficacité des économies occidentales. Toutes les cartes en faveur du développement économique du Canada doivent être posées.

Annexe

Taux d'imposition général des entreprises et taux effectif d'imposition sur le capital - 2006

	Taux d'imposition sur le revenu - 2006	Taux effectif d'imposition sur le capital			
		Manufacturiers	Services	Moyenne - 2006	Moyenne - 2005
China	24	47,5	46,4	46,9	47,2
Brazil	34	40	38,4	38,8	39,1
Germany	38,4	39,2	37,7	38,1	36,1
US	39,2	34,8	40,2	38	36,7
Russia	22	40	36,7	37,6	36,3
Canada	34,2	33,1	39,6	36,6	39,1
Japan	41,9	36,2	31,2	32,2	30,4
France	35,4	33,1	31,9	32,1	33
Korea	27,5	32,9	31	31,5	31,7
Spain	35	32	29,9	30,2	30,3
India	33	29,2	30,4	30,2	24,6
UK	30	23,9	29,4	28,5	28,5
Iceland	18	27,4	25,4	25,7	20,7
New Zealand	33	31,2	24,1	25,4	25,1
Australia	30	28,3	22,9	23,6	23,4
Italy	37,3	22	23,5	23,2	23,4
Finland	26	22,7	23,1	23	24,1
Norway	28	25,1	21,8	22,3	21
Netherlands	31,5	23,9	20	20,6	23
Luxembourg	30,4	24,3	20,2	20,5	21
Greece	32	25,4	19,3	20,1	22,4
Austria	25	21,6	18,5	19,2	20
Sweden	28	19,3	17,5	17,8	14,4
Hungary	16	19,6	15,6	16,5	17
Switzerland	16,7	16,4	16,5	16,5	14,1
Poland	19	15,9	16,4	16,3	28,1
Denmark	30	18,9	14,8	15,4	16,1
Ireland	12,5	12,6	14,6	14	17,2
Mexico	30	18	12,8	13,8	15,6
Portugal	27,5	15,7	13,4	13,8	13,4
Slovak Republic	19	14	12,2	12,6	10,9
Singapore	20	7,3	13,1	11,5	10,9
Czech Rep	26	13,3	10,5	11,2	12
Hong Kong SAR	17,5	3,6	6,2	6,1	5,8
Turkey	30	6,9	-2,5	-0,2	5,2
Belgium	34	-5,9	-4	-4,4	23,5

Source : C.D. Howe Institute

Le taux effectif d'imposition sur le capital correspond au montant des revenus corporatifs et d'un ensemble d'autres taxes rattachées au capital, payé par l'entreprise en pourcentage des profits bruts associés à un projet d'investissement.